

« Vous appliquant à garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. » Ephésiens 4, 3.

## EDITO

### L'atmosphère céleste

La famille chrétienne est un combat. Presque tous les amis que j'avais rencontrés sur les bancs des rassemblements chrétiens de mon enfance se sont mariés... et ont divorcé.

Aujourd'hui, le divorce est la norme. C'est là l'esprit du monde. Non que le divorce soit impossible pour des chrétiens. Le Seigneur lui-même évoque cette possibilité, pour cause d'adultère (Matth. 5, 32), mais le divorce n'est pas dans la pensée divine puisque Dieu dit : « Je hais la répudiation » (Mal. 2, 16).

La forme de la famille (nucléaire, matriarcale, patriarcale...) n'est pas non plus un point important. Alors quelles sont les caractéristiques d'une famille chrétienne ?

Le vrai foyer chrétien est celui où l'on donne au Seigneur la place qui lui revient et où tous les membres de la famille travaillent ensemble selon la pensée de Dieu, où Son amour, connu et versé dans le cœur, constitue l'élément dominant.

Là, la Parole de Dieu est lue et mise en pratique, bien qu'avec beaucoup de faiblesse peut-être, et l'on y entend la prière et la louange.

L'atmosphère du ciel y est respirée, et comme pour les enfants d'Israël autrefois, de tels foyers ont une céleste « lumière dans leurs habitations » (Ex. 10, 23), alors que tout autour d'eux est dans l'obscurité. Tout vrai foyer chrétien reflète quelque chose de cette Maison céleste vers laquelle nous nous dirigeons; aussi se distingue-t-il aisément de ceux où Christ, la lumière des hommes, ne brille pas.

Le ciel sur la terre, si c'est pas un combat !

## La famille : faillite actuelle et propos divin

Sans passer légèrement, mais sans nous y attarder trop longtemps non plus, nous constaterons le triste délabrement actuel de la famille, pour voir ensemble ce que la famille représentait dans le propos divin.

### 1- La famille actuelle : renversement de la pensée divine.

C'est tout d'abord la structure familiale qui est touchée. On parle de famille recomposée, reconstituée, de famille monoparentale (?!), de famille homosexuée (?!), etc.

On le voit, le terme même de famille a complètement perdu son sens premier, même le sens profane non élargi à la pensée d'une famille divine de la foi. Jusque-là, il était admis qu'une famille était normalement constituée d'un père, d'une mère, mariés, et d'une descendance, d'une progéniture.

Notre société libertaire et démagogique encourage la dislocation de la structure familiale. On ne donnera pas d'exemple, chacun sait comment les lois sociales encouragent désormais le concubinage, le divorce, le PACS, l'adoption d'enfants par des homosexuels...

Nous sommes au centre d'un temps où la confusion générale des hommes « appelle le mal bien, et le bien mal » (Esaïe 5.20).

Si l'on se penche sur la famille chrétienne, que voit-on, sans chercher à noircir le tableau ? Une confrontation constante avec le monde et des choix pénibles imposés aux parents. Outre les problèmes de couple qui ont toujours existé, voir pour cela la famille d'Abraham, de Jacob, d'Isaac..., mais que l'on a de plus en plus de mal à surmonter par la prière et l'amour « qui ne cherche pas son propre intérêt, ne s'irrite pas, n'impute pas le mal » (1 Cor. 13.5), se superposent désormais comme des strates abrasives les difficultés d'emploi, de travail, qui font que l'on consacre de moins en moins de temps au divin

### Dans ce numéro 47

- |                                          |        |
|------------------------------------------|--------|
| 1- La famille : faillite actuelle et ... | P. 1-2 |
| 2- Toi et ta maison                      | P. 3   |
| 3- Courrier des lecteurs                 | P. 4-6 |
| 4- Portrait 33 Athalie                   | P. 7-8 |
| 5- La Bible dit vrai                     | P.8    |

(lecture de la Parole de Dieu, prière, réunions d'assemblée...), que l'on ne s'occupe plus des enfants 24 heures sur 24 comme au temps d'Abraham sous sa tente, et que l'enfant est ainsi de plus en plus tôt un « être social » placé à la garderie puis à l'école dite maternelle, et mis en contact avec le monde sous toutes ses formes avec ce que cela comporte d'influences nuisibles.

Enfin, les enfants eux-mêmes vivent « les temps fâcheux » (difficiles, redoutables selon la version Nouvelle bible Segond)... où les hommes seront [et sont devrait-on dire] égoïstes, avares, vantards, hautains, outrageux, désobéissants à leurs parents, ingrats, sans piété, sans affection naturelle, implacables... » (2 Tim.3.1-2).

Mais encore, les parents sont confrontés eux aussi à une crise spirituelle profonde de l'Eglise qui les conduit à repousser souvent « la borne ancienne que leurs pères ont faite » (Prov.22.28) et parfois à choisir dans leur quête spirituelle personnelle des formes religieuses qui flattent la chair, encouragent le moi, la contestation, sous des apparences humaines honorables. « L'esprit de puissance et d'amour et de sobre bon sens » (2 Tim.1.7) apparaît alors comme totalement obsolète.

## **2- *La famille dans le propos divin***

Les fondements de la famille constituent une idée originelle du Créateur. « Dieu créa l'homme (la race humaine) à son image ; il les créa à l'image de Dieu ; il les créa homme et femme. Et Dieu les bénit et leur dit : Fructifiez et multipliez, et remplissez la terre et l'assujettissez » (Gen.1.27-28). L'homme et la femme dès l'origine sont appelés à fonder une famille, et quoique le péché soit intervenu, la pensée de Dieu n'a pas changée, loin de là, puisqu'il avait en perspective une épouse pour son fils et sa propre famille, lorsqu'il pourrait être enfin connu comme Père par ceux que le Seigneur Jésus lui-même appelle « ses frères » (Jean 20.17).

Alors, à l'intérieur de cette cellule familiale, chacun a ses prérogatives qu'il lui faut assumer en comptant sur la direction et la grâce divines.

Pour les parents, à l'image de Dieu qui nous a donné la vie et qui l'entretient (c'est le sens du verbe « vivifier » que nous trouvons par exemple en Eph.2.5), ils donnent la vie, et se doivent de l'entretenir. Appelés à prodiguer l'amour dont ils ont été eux-mêmes les objets, ils aiment la chair de leur chair. Combien de souffrances pour ceux qui n'ont pas connu, ou reconnu parfois voilée sous des dehors plutôt froids, la tendresse maternelle et paternelle ! Cet amour largement prodigué ne peut cependant souffrir aucune faiblesse quant à la discipline. Encore un terme banni du vocabulaire actuel de ce monde ! « Elevez-les dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur » (Eph.6.4), cela sans provocation, sans irriter les enfants par une discipline intransigeante et incompréhensible : « vous, pères

ne provoquez pas vos enfants » (Eph.6.4), « Pères, n'irritez pas vos enfants afin qu'ils ne soient pas découragés » (Col.3.21).

Et puis, les parents instruisent, enseignent. Par l'exemple premièrement. Parce que l'on sait combien le comportement des parents est observé et finement analysé par les enfants qui ne manquent pas relever tout ce qui n'est pas en conformité avec le discours. L'exemple personnel aussi au sein de l'assemblée. Si j'ai l'esprit contestataire, comment pourrais-je demander à mon enfant d'être soumis à la pensée des frères ? Cette prérogative des parents d'instruire leurs enfants est un précepte donné dès début des Ecritures. Mais pas n'importe comment. Selon la Parole de Dieu. « Ces paroles que je te commande aujourd'hui seront sur ton cœur. Tu les inculqueras à tes fils, et tu en parleras quand tu seras assis dans ta maison, et quand tu marcheras par le chemin, et quand tu te coucheras et quand tu te lèveras » (Deut.6.6-7; voir aussi Deut.11.18-19...). Pour cela les parents ont le devoir de trouver du temps, des moments calmes et propices. Ils commencent par des choses simples, élémentaires et essentielles et progressivement, en fonction de la réceptivité des enfants, et selon leurs propres connaissances et capacités, poursuivent l'approfondissement des pensées de Dieu quand l'enfant avance en sagesse et en stature. Certes, nous ne vivons plus au temps d'Abraham souvent cité dans cet article, mais si ce fut pour lui une source de bénédictions, pourquoi est-ce qu'il n'en serait pas ainsi pour nous aujourd'hui ? « Je le connais [dit Dieu envers Abraham], et je sais qu'il commandera à ses fils et à sa maison après lui [rôle aussi des grands-parents !] de garder les voies de l'Eternel, pour pratiquer ce qui est juste et droit » (Gen.18.19).

Quant aux devoirs des enfants [d'aucuns ne pensent plus qu'en termes de droits aujourd'hui], un commandement de la loi, qui, rappelons-le « est sainte et bonne » (Rom.7.12 et 1 Tim.1.8), dit : « Honore ton père et ta mère » (Ex.20.12). C'est, nous dit l'épître aux Ephésiens, le premier commandement avec promesse pour les fils d'Israël, mais certainement aussi pour nous. Et puis, ce qui n'est pas plus facile pour un vieillard que pour un petit enfant : « Enfants (ce que nous sommes tous quel que soit notre âge !), obéissez à vos parents » (Eph.6.1...). Obéir, cela signifie accepter ce que dit notre Père céleste et mettre en pratique l'enseignement reçu. Enfin, l'enfant, armé de ce bouclier constitué par l'amour et l'enseignement de ses parents, peut à son tour « quitter père et mère » pour former une nouvelle famille selon Dieu.

Oui, certes, les choses ne sont pas aussi simples que dans cette rapide présentation. Les recettes toutes prêtes et qui réussissent à tous les coups n'existent que dans les livres bien intentionnés qui exploitent la crédulité et parfois le désarroi humains. Mais la foi et la grâce de notre Dieu et Père sont des ressources inépuisables et infinies. Appuyons-nous sur Lui !

### La responsabilité du chef de famille est engagée tout au long de la Bible

En considérant le sujet de la famille, il est bon de remarquer que Dieu a institué le mari et père comme chef de la famille aussi bien que chef de la femme, et qu'un homme et sa maison sont liés ensemble. Plusieurs passages mettent en évidence le fait béni et sérieux que Dieu associe la maison d'un homme à celui-ci. C'est un privilège, mais aussi une solennelle responsabilité.

«Toi et ta maison» est l'ordre tout au long des Ecritures. Lorsque Dieu était sur le point de détruire un monde mauvais par le déluge, il dit à Noé: «Entre dans l'arche, toi et toute ta maison, car je t'ai vu juste devant moi» (Gen. 7, 1). Et lorsque Dieu allait révéler à Abraham ses conseils secrets, il dit qu'il savait qu'Abraham commanderait «à ses fils et à sa maison après lui de garder la voie de l'Eternel» (Gen. 18, 17-19).

De même Jacob ne songea pas à se séparer de sa famille, lorsqu'il fut appelé par Dieu à se lever et à monter à Béthel. Au contraire, «Jacob dit à sa maison et à tous ceux qui étaient avec lui: Otez les dieux étrangers qui sont au milieu de vous, et purifiez-vous, et changez vos vêtements; et nous nous lèverons, et nous monterons à Béthel» (Gen. 35, 1-3). Le même principe se retrouve en Exode 10, 8, 9. Lorsque le Pharaon incita Moïse et Aaron à laisser leurs petits enfants en Egypte pendant qu'ils iraient dans le désert pour célébrer une fête à l'Eternel, Moïse dit: «Nous irons avec nos jeunes gens et avec nos vieillards, nous irons avec nos fils et avec nos filles».

Josué exprime la même vérité dans ses nobles paroles: «Mais moi et ma maison, nous servirons l'Eternel». Les paroles de l'Eternel en 1 Sam. 3, 11, 13, montrent également que Dieu tenait Eli pour responsable du mal de sa maison, et qu'il l'identifiait avec celle-ci.

En jetant un bref coup d'oeil sur le Nouveau Testament, nous observons le même ordre. A Zachée, il fut dit: «Aujourd'hui le salut est venu à cette maison» (Luc 19, 9). De même, dans le cas de Corneille, le message fut que Pierre «te dira des choses par lesquelles tu seras sauvé, toi et toute ta maison» (Actes 11, 14). Encore,

au geôlier de Philippes, la même union est indiquée dans les paroles: «Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et ta maison» (Actes 16, 31).

#### Privilège et responsabilité

Le principe «toi et ta maison» est certes une grande bénédiction et un grand privilège. Non seulement le chef de la maison qui est sauvé et est un enfant de Dieu, mais toute sa maison, du fait qu'elle lui est associée, est introduite avec lui dans cette position privilégiée, même si ceux qui la composent ne sont pas dans la même relation avec Dieu que lui (voir aussi 1 Cor. 7, 14). Et puisque les desseins et les désirs de Dieu sont que toute la maison d'un croyant soit sauvée, le parent chrétien peut compter sur Dieu pour leur salut. C'est une grande consolation.

D'un autre côté, une sérieuse responsabilité est renfermée dans la pensée «toi et ta maison». Si j'appartiens à Dieu, ma maison appartient aussi à Dieu puisqu'elle est partie de moi-même. Par conséquent, je suis responsable de diriger ma maison pour Dieu et d'élever les enfants pour Lui. Ils doivent être éduqués dans la voie du Seigneur et instruits dans les sentiers de justice, dans la séparation du monde. Si le mal est toléré dans la maison, Dieu en tient le chef pour responsable.

De même que Dieu dirige sa propre maison avec une puissance exercée en justice, sans toutefois jamais manquer dans l'amour, ainsi le serviteur de Dieu doit toujours prendre son Maître comme modèle et diriger sa maison de la même manière. Dieu a placé l'autorité dans le chef de la maison et il le tient pour responsable de l'exercer dans la crainte de Dieu et pour la gloire de Dieu. Le père chrétien doit représenter Dieu au milieu de sa famille. Pour cela il lui faut constamment retourner aux pieds de son Maître pour apprendre là, dans la communion avec Lui ce qu'il doit faire et comment il doit le faire. Une maison chrétienne devrait être une représentation en miniature de la maison de Dieu quant à son ordre moral et à l'arrangement de tout. Ce n'est que par une dépendance continuelle du Seigneur et une marche journalière avec Lui que l'on sera rendu capable de bien diriger sa maison.

**Une critique toute historique :**

Dans l'article "Asseoir un pouvoir sur les âmes" paru dans le dernier N° 46, j'ai été pour le moins surpris de lire la phrase suivante :

"Si bien que des chrétiens comme les montanistes, témoins d'un état de l'église proche de celui de 1 Corinthiens 12, seront 50 ans plus tard rejetés par l'église en place"

Un lecteur, non averti de l'histoire des premiers siècles du christianisme, peut penser que les montanistes étaient des croyants fidèles à la Parole de Dieu qui voulaient se rassembler comme les premiers chrétiens et qui auraient été simplement rejetés par l'église officielle parce qu'ils ne voulaient pas se soumettre au clergé qui s'était constitué dans cette église.

J'ai quelque difficulté à penser que vous ignorez ce qu'était réellement la secte des montanistes. Montanus est apparu en Phrygie en 156 ou 172. Il tombait en transes et commença à "prophétiser sous l'influence du Saint Esprit". Il se proclamait être la voix du Saint Esprit et annonçait comme imminente la seconde venue de Christ et la descente en Phrygie de la Jérusalem céleste. Il fut rejoint par 2 jeunes femmes, qui apparemment avaient abandonné leurs maris, qui se mirent aussi à prophétiser avec lui.

Plus grave, leurs soi-disant paroles prophétiques étaient écrites et rassemblées dans des documents considérés comme sacrés au même titre que les écrits de l'Ancien Testament ou les paroles de Jésus. Ce qui impliquait que quelque chose pouvait être ajouté à l'enseignement de Christ et des Apôtres – les livres du Nouveau Testament se propageaient progressivement alors dans l'Empire Romain – et que par conséquent l'église devait accepter une révélation plus complète.

C'est d'ailleurs un des facteurs (avec le gnosticisme et le marcionisme) qui ont contribué à ce que l'église définisse progressivement la liste des livres du NT reconnus comme Ecritures divines (canon).

Il y aurait d'autres aspects à ajouter, peu conformes à la Parole de Dieu, concernant certaines pratiques instituées par Montanus mais je pense que le point ci dessus est suffisant.

Certainement parmi les montanistes il y avait de nombreux vrais croyants et le "succès" de Montanus est en partie dû à une réaction contre le formalisme du clergé qui se constituait dans l'église mais se référer au montanistes tel que vous l'avez fait dans la phrase mentionnée au début de cet email n'est pas, de mon point de vue, un argument valable.

Le commentaire ci dessus est fait sans esprit de polémique.

**La réponse du Lien :** Cher lecteur, merci pour votre intéressant courrier. Sur le montanisme, il nous faut être prudent car les sources sont peu nombreuses. Ce que vous affirmez vient d'Epiphane de Salamine et d'Eusèbe, deux cathos pur sucre dont l'activité principale a été de véhiculer des ragots antiques.

La seconde source est l'épigraphie (cf Montanist inscriptions and Testimonia, de W. Tabbernee) et jamais l'épigraphie ne dit ce que vous prétendez. Relisez Tabbernee ! La dernière source est Tertullien qui fut très favorable au montanisme et qui pourtant ne peut que difficilement être taxé d'anti-scripturaire.

En effet, le montanisme fut apparemment complètement conforme à l'enseignement biblique (un exemple : selon Tertullien (De virginibus velandis), les femmes montanistes ne prophétisaient pas en public, et toujours la tête couverte) et il faut se méfier de la propagande de l'église victorieuse qui assassina les montanistes jusqu'au dernier !

A lire aussi et dans le même sens Montanism de Christine Trevett, une somme. Je suis en revanche bien d'accord sur le marcionisme et sur le gnosticisme, quoique seul Dieu connaisse l'âme des autres !

Tout cela pour confirmer notre article, mais sans esprit polémique. Avec toute mon affection en Jésus.

*Beaucoup de courrier pour dire que Le Lien est totalement irresponsable en niant la nécessité d'un clergé et en répandant de telles propos « anarchiques ».*

*Et pourtant nous ne retirons rien à ce qui est dit dans le n°46. Quelle bénédiction il y a à laisser le Saint Esprit agir seul. C'est difficile. Parfois c'est raté. Mais quelle joie quand l'Esprit Saint est notre directeur... Si vous saviez !*

## D'un lecteur issu manifestement des rassemblements de frères :

Bien chers frères,

J'accuse réception du N° 46 du Lien que, vous pouvez l'imaginer, j'attendais avec une certaine curiosité, après que je vous aie envoyé un "dossier" sur le sujet.

J'ai été un peu déçu, je dois le dire, par le fait que vous faites le procès du cléralisme dans les églises de masses, les systèmes, et en particulier dans le "système romain", procès déjà instruit depuis longtemps, chez la plupart de vos lecteurs, je suppose. La critique des "autres" n'a jamais édifié, mais est fort utile pour se conforter dans ses propres positions et permet de croire que l'on détient la vérité, par opposition; Or il faut bien dire que les frères ne sont pas à l'abri du cléralisme, ni même n'en sont actuellement exempts. En outre, je vois une contradiction entre le contenu du mot d'accompagnement (L'Eglise n'a pas d'autre autorité que celle de Jésus-Christ) et celui de l'éditorial dans son dernier paragraphe (refuser tout ce qui enlève à l'Assemblée, frères et soeurs, sa véritable autorité). Cette dernière phrase veut peut-être être une charge contre le cléralisme qui peut se manifester dans nos rassemblements, mais en dehors de toute attitude cléricale les frères et les soeurs n'ont pas reçu de délégation d'autorité. Leur rôle consiste à prendre acte de la pensée du Seigneur et de l'appliquer.

Enfin, l'évocation (dans Éditorial) du pouvoir qu'aurait l'Assemblée de lier et de délier montre bien que vous n'avez pas retenu ce qui est écrit sur la traduction de Matt; 18, 18, alors que ce n'est pas l'Assemblée qui détient la "clef de David".

Ah, que le Seigneur nous accorde la grâce d'avoir une même pensée sur ce sujet si grave, comme sur tous les autres !

Et qu'Il suscite dans nos coeurs (et tout d'abord le mien) par son Esprit de vivantes affections pour tous les membres de Son Corps dans une sainte humilité!

Avec mon affection en Lui.

## Ce frère nous joint un texte très intéressant dont nous tirons l'extrait ci-dessous :

*... Ces considérations, qui doivent être pour chacun de nous un sujet de profonde humiliation, nous conduisent à considérer la question de l'autorité dans l'assemblée. Je souligne le mot « dans » pour qu'on ne lise pas « l'autorité de l'assemblée ». En effet, un de nos frères conducteurs a fait remarquer que le mot grec « ἐξουσία », la puissance et l'autorité de l'exercer, ne se rapporte jamais à l'Assemblée dans la Parole. Je le cite :*

*« Quand il s'agit de l'Assemblée, détail digne de remarque, jamais le mot autorité (continuellement appliqué à des « individus ou groupes d'individus : un apôtre, un magistrat, les douze, les soixante-dix) n'est employé. Cela ne « veut pas dire qu'elle ne possède pas, de fait, ce que ce mot représente, mais elle le possède d'une tout autre manière. L'autorité n'est pas déléguée et confiée à l'Assemblée, comme aux apôtres, aux disciples et aux magistrats qui pouvaient en user librement, tout en étant responsables envers Celui qui la leur avait confiée. « L'Église ou Assemblée a un tout autre caractère. Elle est unie à Christ comme à son Chef, et forme un seul corps » avec lui, ce qui n'est pas le cas de l'individu, quelque privilégié qu'il puisse être. Pour l'Assemblée, corps de Christ, l'autorité réside tout entière dans la Tête, et c'est d'elle que descend la croissance collective du corps, comme, d'autre part, cette croissance remonte au Chef (Éph. 4, 15,16).*

*Il en est de même quand le Seigneur se présente comme Centre de l'Assemblée, de la maison de Dieu, de cette Église qu'Il a bâtie et qui est réunie à Son nom (Matt ; 16, 18 ; 18, 18-20). Le pouvoir administratif et judiciaire est confié dans le second de ces passages à l'assemblée locale, à ce qui, dans un temps de ruine, est reconnu comme Église (aux « deux ou trois »), mais il n'y réside et n'y peut être exercé qu'en vertu de ce que Lui est « là, « au milieu d'eux ». L'exercice de cette autorité n'est donc pas précisément assimilable à celui d'un apôtre ou d'un magistrat ; aussi la Parole a-t-elle soin de ne pas lui donner le nom d'autorité, – le pouvoir de lier et de délier, l'administration en un mot, n'existant jamais indépendamment de Sa présence, à Lui, dans l'Assemblée .*

*Ainsi donc, ne disons pas que le Seigneur, en Matthieu 18, a délégué Son autorité à l'Assemblée pour le temps de Son absence. Ayant reçu l'enseignement que je viens de rappeler, nous comprendrons que de tels propos sont de nature à satisfaire la chair en nous, en donnant de l'importance à l'homme au détriment de la seigneurie de Christ.*

*En fait, l'Assemblée possède une autorité en vertu de la présence du Seigneur au milieu d'elle, c'est-à-dire sur un principe tout à fait différent de la délégation d'autorité faite aux apôtres, aux disciples, aux magistrats, etc. Ce fait de la plus haute importance a été développé par un autre conducteur contemporain du précédent, que je cite :*

*« La responsabilité de prendre des décisions revêtues de l'autorité du Seigneur est une chose si solennelle, que d'y penser même devrait nous faire tomber dans la poussière – êtres faillibles que nous sommes – et de là, dans la conscience de notre néant, élever nos mains et nos coeurs vers Celui qui veut bien prendre place au milieu de nous. Si nous pensons véritablement que telle décision qui sera prise doit avoir la sanction du ciel, nous nous effacerons nous-mêmes en présence de Celui, aux pieds duquel Jean tomba comme mort (Ap. 1, 17), et nous réaliserons cette mort sur tout ce qui ne peut supporter la présence du Seigneur, afin de recevoir de Lui la force, la sagesse et toute la lumière nécessaire pour accomplir, en la présence du Dieu trois fois saint, l'acte de lier et de délier. De cette manière, nous ne serions jamais exposés à imposer aux assemblées, une décision que la lumière de la Parole condamnerait. Nous serions gardés de revêtir une telle action de l'autorité de l'Assemblée, en lui donnant comme équivalent l'autorité du Seigneur, et ainsi, que de souffrances et de désordres seraient évités ou l'auraient été ! »*

*Dans la ruine actuelle, ce que Jésus a dit à ses disciples, en Matt. 18, 18-20, est aussi vrai qu'aux plus beaux jours de l'Église ; mais lorsqu'Il l'a dit, Il ne supposait nullement que ces deux ou trois disciples se servissent de Son nom pour faire valoir leur autorité. Quand Il dit : « Tout ce que vous lierez, » etc, « le sera dans le ciel, », Il ne supposait pas que leur cœur serait assez perverti pour faire accepter à d'autres ce qu'ils auraient fait charnellement, sous prétexte que le Seigneur a dit, sans faire aucune exception : Tout ce que vous lierez sur la terre « sera lié dans le ciel, etc ». La Parole présente toujours ce qu'elle institue ou établit, dans son état normal, et nous devons le considérer ainsi. On a souvent entendu dire que le Seigneur n'a mis aucune condition à la ratification par « le ciel des ac-*

tes d'une assemblée. C'est une grave erreur ! La condition se trouve précisément au v. 20 : « Car là où deux ou trois sont assemblés en (ou à) mon nom, je suis là au milieu d'eux. ». Ne considérons donc pas une telle déclaration comme une banale formule officielle, ou un blanc-seing que l'on peut remplir à volonté, en disant : « Nous sommes assemblés au nom du Seigneur, » comme si l'on ne devait pas tenir compte de ce nom avec le souverain respect et la crainte qui s'y rattachent. Pesons, au contraire, sérieusement dans la sainte présence du Seigneur, tout ce qu'une telle déclaration implique. C'est Sa présence qui donne aux deux ou trois réunis à Son nom le caractère d'Assemblée de Dieu. Si nous réalisons les privilèges et les devoirs qui découlent de ce fait, nos décisions auront pour caractère l'amour, la grâce, la vérité, la sainteté, la patience de Celui qui est au milieu de nous, et, pénétrés de Ses propres pensées, nous agirons en Son nom, c'est-à-dire, en d'autres termes, que nous ferons ce qu'Il aurait fait, et, de cette manière, ce qui est fait sur la terre en Sa présence est fait dans le ciel où Il se trouve. Les deux ou trois réunis au nom du Seigneur, et constituant l'assemblée dans une localité, n'ont aucune autorité en eux-mêmes, et si leurs actes font autorité, c'est parce que le Seigneur est au milieu d'eux, ce qui implique que leurs actes sont faits selon Lui.

Selon ces enseignements, la présence du Seigneur dans le rassemblement est donc nécessaire pour qu'un acte administratif décidé dans ce rassemblement soit en fait décidé par le Seigneur Lui-même et donc déjà ratifié dans le ciel. Mais une question se pose alors : quand des croyants sont-ils assemblés au nom du Seigneur (ou à Son nom) ? Comme cela a été dit quelquefois, la présence du Seigneur ne doit pas être seulement affirmée (Cf Jér. 7, 4) mais réalisée et, à ce propos, je citerai encore notre frère H. Rossier.

« Cette présence ne consiste pas dans l'affirmation de notre part qu'Il est là, car cette affirmation peut-être un simple mensonge. Sa présence ne peut être séparée de Son caractère. Jamais le Saint et le Véritable ne sanctionne dans l'assemblée aucune iniquité, aucun acte de propre volonté, aucune injustice. C'est une pensée solennelle et bien faite pour nous remplir d'une crainte selon Dieu ».

Selon les enseignements de ces devanciers, le précieux privilège de la présence du Seigneur dans l'assemblée est lié au fait qu'elle est réunie à Son nom, ce qui ne peut être réalisé que si l'assemblée manifeste les caractères du Saint et du Véritable. Cela suppose de toute évidence que l'assemblée n'est pas souillée par quelque mal connu ou non. Mais si l'on veut approfondir cette question, on se posera la question de savoir s'il y a une distinction à faire entre l'état d'une assemblée au milieu de laquelle le Seigneur ne peut pas être présent et celui d'un rassemblement qui n'a pas, ou plus, les caractères d'une assemblée de Dieu. Ces situations semblent confondues dans les écrits des frères. Aussi, c'est avec une grande crainte que je développerai la pensée suivante en recherchant des analogies entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Le verset de l'A.T. qui me paraît le plus proche de Matt. 18, 20 est : « L'Éternel est avec vous quand vous êtes avec lui » (2 Chr. 15, 2). La suite de ce chapitre est d'abord une description de l'état moral du peuple qui nous interpelle fortement. Ensuite, elle nous enseigne comment le roi Asa a « recherché l'Éternel » par une sanctification pratique du peuple. Un autre passage de la Parole (Nbres 14, 39-45) nous parle d'une entreprise qui a pour origine la volonté de l'homme. Monter contre les Amalékites et les Cananéens pouvait bien être considéré comme une entreprise qui ne pouvait avoir que l'approbation de Dieu. En fait, il s'agissait de ce qu'on appelle quelquefois une fuite en avant. « Nous voici, nous monterons au lieu dont l'Éternel a parlé, car nous avons péché » (v.40). Cela montre bien que le très grand deuil du peuple n'était pas une vraie repentance. « Ne montez pas, car l'Éternel n'est pas avec vous » (v.43). Dans les deux cas, la présence de l'Éternel au milieu de Son peuple est liée à l'état moral de celui-ci et nous apparaît donc comme conditionnelle. Elle pouvait être réelle ou non, nous pourrions dire d'un jour à l'autre. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, le peuple reste le peuple de l'Éternel. Qu'un rassemblement ne puisse pas être considéré comme une assemblée de Dieu me paraît être une chose différente. Il peut en être ainsi quand ce rassemblement ne manifeste pas les caractères de l'Assemblée universelle selon la Parole et ne peut donc pas en être une expression. Cette éventualité me semble pouvoir être rapprochée de l'application de la sentence « Lo-Ammi » (Osée 1, 9). Quand a-t-elle eu lieu effectivement, sans doute pas au moment où elle a été prononcée par la bouche du prophète, car Dieu, par la plume d'autres prophètes, dira encore « mon peuple ». Est-ce à l'origine du « temps des nations », est-ce au moment où la gloire de l'Éternel quitte le temple et la ville (Ézéché. 10, 18, 19 et 11, 23), ce n'est pas essentiel pour mon propos. Toutefois, le récit de cette dernière scène, si poignante soit-elle, est accompagné d'une promesse qui témoigne de la merveilleuse grâce de l'Éternel qui, elle, ne change pas (v.16-20). Mais comme, lorsque le peuple était, considéré dans son ensemble sous la sentence « Lo-Ammi », il y avait des âmes fidèles au milieu de lui (Siméon et Anne par exemple), il est clair que dans un rassemblement de croyants qui, en tant que tel, ne manifeste pas les caractères de l'Assemblée universelle peuvent se trouver de très nombreuses âmes pieuses et même uniquement de telles âmes.

Pour résumer ces considérations sur l'autorité dans l'assemblée, rappelons-nous qu'elle appartient entièrement au Seigneur. Sa volonté s'exprime par l'assemblée réunie à Son nom, dans Sa présence réelle.

« Il est vrai que Dieu emploie, pour toute décision à prendre, des instruments humains, des individus dans l'assemblée, mais ce ne sont pas eux qui décident, alors même que leur activité est reconnue. « L'assemblée décide, elle seule, parce que Christ y est

Ainsi donc, dans l'assemblée, tout acte administratif concernant la participation des enfants de Dieu à la Table du Seigneur, la reconnaissance de tel ou tel rassemblement comme assemblée de Dieu, ou tout autre sujet concernant cette sphère sacrée que sont les intérêts du Seigneur ne saurait résulter de l'autorité de quelques uns. Si par exemple un frère, ou un groupe de frères, ou encore l'ensemble des frères prennent la décision d'écarter un croyant de la participation à la Cène du Seigneur, quand celui-ci vient par exemple d'un rassemblement qui a été reconnu jusque là comme une assemblée de Dieu, la Cène n'est plus célébrée à la Table du Seigneur puisque Son autorité a été confisquée par l'homme.

2 Rois 8.26 2 Rois 11 ; 2 Chron.22 et 23 ; 2 Chron.24.7

## □ SON ORIGINE ET LES INFLUENCES DE SON ORIGINE.

« Cette méchante femme », voilà le portrait que Dieu brosse, dans sa Parole, d'Athalie. Peinture sans complaisance, mais vraie. Le style de l'homme, surtout à notre époque d'intellectualisme, n'est pas aussi direct. Nous chercherions volontiers des circonstances atténuantes à cette terrible reine. Dieu ne le fait pas. Il connaît pourtant la psychologie de ses créatures bien mieux que les savants. Mais Dieu dit les choses telles qu'elles sont à ses yeux, et il est juste. S'il n'emploie pas d'artifice de langage pour adoucir les contours de ce portrait, même dans le livre des Chroniques, où nous savons que la grâce divine gomme souvent les défauts humains les plus saillants, c'est qu'Athalie est vraiment « une méchante femme », qu'elle sort totalement du cadre assigné par Dieu à la nature féminine.

Son grand-père, Omri, roi d'Israël, qui « fit ce qui est mauvais aux yeux de l'Eternel, pis que tous ceux qui avaient été avant lui » (1 Rois 16.25). Son père est l'impie Achab, roi d'Israël, qui lui aussi « fit ce qui est mauvais aux yeux de l'Eternel, plus que tous ceux qui avaient été avant lui » et « comme si c'était peu de chose qu'il marchât dans les péchés de Jéroboam (premier roi d'Israël), fils de Nébath, il prit pour femme Jézabel, fille d'Ethbaal, roi des Sidoniens (1 Rois 16.30-31). Ethbaal signifie : « qui vit avec Baal », autrement dit « qui a pour compagnie Satan ».

Athalie est donc élevée dans ce milieu incrédule et pervers où règnent les faux dieux, où sa mère Jézabel la sanguinaire, s'élève sans pitié contre ceux qui s'opposent à ses desseins. Quelle triste éducation ! Et cette éducation, si l'on peut dire, l'a marquée pour la vie.

Certainement selon un arrangement humain ayant pour cause l'ambition d'étendre son royaume, elle se marie avec Joram, roi de Juda, dont le père, Josaphat, avait pourtant cherché à plaire à l'Eternel, mais qui a fait « que ceux de Juda et les habitants de Jérusalem se sont prostitués selon les prostitutions de la maison d'Achab » (2 Chron.21.13) (c'est-à-dire le culte des idoles), et qui a aussi tué ses frères pour régner seul (2 Chron.21.4). La fin de vie de ce Joram, mari d'Athalie, est marquée par une redoutable « maladie incurable », prédite par un écrit d'Elie, qui le fit passer par de « cruelles souffrances ». Mais « il s'en alla sans être regretté » et son peuple « l'enterra dans la ville de David, mais non pas dans les sépultures des rois ».

Quel couple que celui de Joram et d'Athalie ! De cette union naissent plusieurs enfants dont

un seul survivra pour régner : Achazia, les autres ayant été tués par une bande ennemie aidée par les Arabes.

Après une éducation particulièrement impie dont elle a subi fortement l'influence, Athalie s'est mariée à un autre impie de la maison de Juda qui mourut bien tristement.

## □ LA PERSONNALITE D'ATHALIE ET SES ACTIVITES.

Nous n'avons pas affaire avec Athalie à un personnage féminin comme Dieu l'entend, c'est à dire : « un être plus faible » que l'homme selon 1 Pi.3.7. Lorsqu'à la mort de son fils, Achazia, tué par Jéhu, Athalie l'ambitieuse décide de conserver pour elle seule le royaume de Juda, elle n'hésite pas à exécuter tous les enfants de son fils : « elle se leva et extermina toute la semence royale de Juda ». Cette sanguinaire, absolutiste, ne recule devant aucun crime, fût-il celui de ses petits-enfants, afin de garder le pouvoir. Nous ne voyons chez elle aucune trace d'affection naturelle.

Quant à ses devoirs de mère, elle les accomplit aussi d'une manière fort inhabituelle. Que peut-elle transmettre à ses enfants, elle qui a été élevée dans le culte des idoles ? Rien pour l'Eternel bien sûr. Elle va même jusqu'à embrigader ses enfants pour lancer une expédition de saccage du temple afin d'en employer les instruments au culte de Baal : « Athalie, cette méchante femme, et ses fils, avaient dévasté la maison de Dieu, et, toutes les choses saintes de la maison de l'Eternel, ils les avaient aussi employées pour les Baals ». Etais-ce tout ? Cela paraît pourtant suffisant. Non. Elle ne transmet et n'inculque à ses enfants aucune valeur morale, aucun principe moral. Au contraire, elle leur apprend le mal. Lorsque Dieu nous dit que son fils Achazia « fit ce qui est mauvais aux yeux de l'Eternel », il nous révèle aussi l'origine de cette impiété, de ce mal. Athalie « sa mère était sa conseillère à mal faire ». Telle est l'éducation qu'Athalie a proposée à ses enfants. N'est-ce pas ce que nous rencontrons parfois dans le monde aujourd'hui ? Malgré la prétention du monde à faire beaucoup mieux que les siècles passés, dans tous les domaines, on trouve encore de tels individus qui n'apprennent à leurs enfants que le mal, parfois avec raffinement, « afin de le bien faire » (Michée 7.3).

## □ LA MORT D'ATHALIE.

Derrière tous les meurtres de cette époque bien troublée se trouve certainement le juste jugement de Dieu. Joram, roi d'Israël, puis Achazia, roi de Juda, puis Jézabel, la mère d'Athalie, meurent sous les coups du

farouche Jéhu suscité par Dieu pour épurer la royauté.

La mort d'Athalie, tout aussi brutale que celle de ses précurseurs, a été décrétée longtemps à l'avance.

En effet, lorsque son fils Achazia fut assassiné sur l'ordre de Jéhu, Athalie, pour conserver le pouvoir en Juda a fait mourir l'ensemble de ses petits enfants. Ce qu'elle n'a pas vu, c'est que Dieu veillait sur la semence de David. C'est ainsi que le petit Joas fut épargné, lui seul, de ce terrible massacre. Jehoshabath, appelée dans le livre des Rois Jehoshéba, sœur d'Achazia et épouse de Jehoïada le sacrificateur, a dérobé Joas «du milieu des fils du roi qu'on mettait à mort», et l'a caché pendant six ans dans la maison de l'Eternel.

La septième année, Jehoïada le sacrificateur, qui a eu une excellente influence tout le temps de son vivant sur le jeune garçon, décide de révéler son existence au peuple et de le faire consacrer roi de Juda.

Pour cela il donne des ordres clairs aux sacrificateurs, aux lévites, au peuple et leur distribue des armes, «lances, écus et boucliers qui avaient appartenus au roi David». Puis il fait sortir le tout jeune roi et le fait couronner.

Lorsqu'Athalie entend le cri du peuple : «Vive le roi», elle se précipite dans la maison de l'Eternel, et voyant Joas «sur l'estrade, suivant l'usage», déchire ses vêtements et crie : «Conspiration ! Conspiration !» Cependant, Jehoïada, soucieux de l'ordre qui doit régner dans la maison de Dieu, la fait mettre à mort hors des murs du temple, «sur le chemin de l'entrée des chevaux dans la maison du roi».

Cette mort d'Athalie, est placée sous le jugement de Dieu et symboliquement nous parle de ce que sera la fin de Babylone, «demeure de démons et repaire de tout esprit immonde» (Apoc.18.2), lorsque paraîtra pour la délivrance l'année du jubilé le vrai Joas, Christ «Roi des rois et Seigneur des seigneurs», la tête couronnée de «plusieurs diadèmes».

## LA BIBLE DIT VRAI

Nous sommes quelque fois étonnés de trouver dans les Ecritures des affirmations qui bousculent notre logique et nos connaissances scientifiques.

Ainsi bien des croyants ont été arrêtés par certains passages. Nous ne pouvons pas tout comprendre et nous devons admettre que Dieu ne se trompe jamais même si des esprits scientifiques poussés tendent à nous faire douter de la véracité de la Bible.

Par exemple nous lisons dans le Lévitique (chap11, ver6 ) dans des classifications concernant les ordonnances judaïques que le lièvre et son cousin le lapin sont des ruminants.

Cette affirmation qui fait sourire nombre d'incrédules, si elle ne nous laisse pas septique nous surprend !

Voici alors à la lumière d'une encyclopédie la réalité scientifique :

Les lagomorphes présentent une adaptation particulière à la digestion de la cellulose. Leur intestin possède un gros cæcum à fonction fermentaire dans lequel des bactéries attaquent la cellulose en produisant des acides gras volatils qui servent de nutriments. De plus, à certains moments, les lagomorphes évacuent de ce cæcum des crottes molles et sphériques qu'ils ré-avalent. Cette matière riche en vitamines et en protéines bactériennes est redigérée. C'est la cæcographie, une adaptation qui leur permet, comme la rumination chez les ruminants, de tirer partie de la cellulose et d'augmenter leur ration protéique alors qu'ils ont un régime végétarien strict.

Comme les autres lagomorphes, le lapin a longtemps été considéré comme un ruminant. Ainsi, le Lévitique interdit de manger « le lièvre, car il rumine, mais il n'a pas l'ongle fendu.» Le lapin digère l'herbe qu'il a consommée : la cellulose est transformée par les bactéries anaérobies du cæcum en acides gras volatils qui servent de nutriments. Il en résulte des cæcotrophes, sorte de crottes d'un vert olive, molles et brillantes que le lapin ré-ingurgite d'où le mouvement des mâchoires décrit précédemment.

(encyclopédie wikipedia.org/wiki)

Conclusion : Bien que nos sages scientifiques n'aient pas classé le lapin et le lièvre dans la catégorie des ruminants, ceux-ci sont bien des ruminants.

Non seulement la Bible dit vrai, mais elle nous apprend des choses que nous ne supposons même pas, dans un langage clair et simple à la portée de tous.